



Confiscation d'un téléphone au collège sans motif valable ???

Par **Maanie**, le **07/02/2014** à **19:47**

Bonsoir,

Je vous explique la situation qui me semble risque de s'empirer.

Mon fils de 15 ans s'est vu confisquer son mobile aujourd'hui en plein cours de technologie par le CPE qui est entré en classe.

Le CPE lui a demandé son téléphone, mon fils l'a sorti de sa poche et je précise bien qu'il n'utilisait pas à ce moment là ni avant durant le cours (il était allumé en mode silencieux et dans sa poche !). Le CPE lui a demandé (et tout ça durant le cours et devant tout le monde) de lui montrer son historique d'appels et de sms. Mon fils a montré les appels et pas les SMS. Il lui a donc confisqué le téléphone.

Pour vous situer les faits, mon fils hier a fait parti d'une altercation avec un lycéen devant l'établissement mais à l'extérieur de l'établissement. Le lycéen l'a insulté, lui s'est énervé, le lycéen l'a frappé il s'est défendu. Il en est revenu avec une lèvre gonflée. Ce sont d'autres élèves qui les ont séparé. Il n'a pas voulu en parler au collège (c'est un collège/lycée privés, mon fils est collégien en 3ème) parce que les faits se sont passés à l'extérieur et pour lui ça n'avait aucune importance, mais il m'en a informé aussitôt par sms.

Ce matin le lycéen est allé se plaindre d'agression à la direction et prétend même que mon fils le harcèle et persécute depuis la rentrée. Pour vous situer mon fils, il a 15 ans mesure à peine 1m50 et pèse tout juste 36 kilos !!!...

Soit le lycéen veut se couvrir soit il veut nous embêter je ne sais pas !!! toujours est il que mon fils a été convoqué ce matin par la direction et que bien sur on ne croit pas à sa version des faits puisque lui n'a rien dit au sujet de cette "bagarre". Il y a 10 personnes témoins des faits mais la directrice précise qu'il est facile d'avoir des témoins.

Quand j'ai appelé ce soir pour savoir pourquoi on avait retenu le mobile de mon fils le CPE me dit que c'est parce que mon fils n'a pas voulu lui montrer le contenu et que si je veux le récupérer je dois y aller lundi montrer le contenu et là on me le rendra !!!!! mais on marche sur la tête non ? Quand je demande ce qu'il veut vérifier on me dit que ça ne me regarde pas !!!!! J'ai parlé de l'altercation et le CPE m'a dit clairement qu'il ne croyait pas mon fils puisqu'il ne s'était pas plaint !!! quand moi je lui dit alors vous ne trouvez pas bizarre qu'un lycéen plus grand et plus vieux que mon fils ne se soit pas plaint depuis le début de l'année de harcèlement et persécution

par un collégien...il m'a répondu non parce que c'est un très bon élève !!!!!!!!!

Je ne sais pas ce que cherche le CPE si ce n'est que ça n'est pas la première fois qu'il se permet la confiscation de matériel, il se prend pour le shérif tout comme plusieurs profs !!! ils se permettent des réflexions sur sa petite taille en permanence et quand je préviens la directrice par courrier elle me dit qu'il faut que nous ayons une grande ouverture d'esprit que ça n'est que de l'humour !!! que les profs ne font pas ça pour le blesser même si c'est devant toute la classe et qu'il en entend parler toute la journée dans les couloirs !!! et puis mon fils n'a pas toujours un comportement irréprochable alors en gros je dois me taire !!! quand je dis comportement irréprochable, les problèmes ne sont pas des problèmes de bagarre, vol ou autre...il est agité, fait le fanfaron et ne fait pas toujours ses devoirs...un ado normal je pense !!!

On lui avait déjà confisqué un baladeur MP3 il y a 2 ans, non pas parce qu'il l'utilisais mais parce qu'en entrant dans la cour il avait son casque autour du cou !!! le MP3 avait du rester au collège durant toutes les vacances ceci étant arrivé le vendredi des vacances !!!

Bref ma question est qu'en est il de la confiscation d'un mobile sachant que celui ci n'était pas utilisé mais dans sa poche et que le motif de confiscation est qu'il n'a pas voulu montrer ses appels et sms ? et que puis je faire pour ces comportements que je trouve abusifs surtout venant d'une personne ayant autorité dans l'enceinte du collège ?

Merci de m'avoir lu et de vos futures réponses

Par **Lag0**, le **07/02/2014** à **20:06**

Bonjour,

Vous avez bien raison de parler de comportement abusif et j'irais même personnellement plus loin en parlant de vol, donc un délit pénal !

Le vol étant la soustraction d'un bien privé à une personne par manoeuvre, nous y sommes en plein.

Adressez-vous donc au chef d'établissement plutôt qu'à ce "shérif" et avertissez le que, s'il ne vous rend pas immédiatement le téléphone soustrait à son propriétaire, vous porterez plainte.

Par **Maanie**, le **07/02/2014** à **20:20**

J'ai bien demandé à ce que la Directrice me rappelle mais que nenni... Il est 20h20 et personne ne m'a rappelé ! parce que bien évidemment quand j'ai demandé à lui parler elle n'était pas disponible.

En revanche on m'invite à être présente à 8h au collège lundi pour restitution du téléphone si et seulement si le contenu peut en être consulté par le CPE ou la directrice !!!

Je serais présente lundi matin à 8h mais les faits ne vont pas se terminer aussi simplement ! tout d'abord je vais faire constater la lèvre blessée de mon fils par le médecin et déposer une main courante pour l'altercation et une pour le téléphone confisqué !

On demande aux élèves de respecter le règlement et le personnel d'encadrement ne respecte pas les lois, mieux s'invente des pouvoirs !!! on se demande où on va...et dire que je paie pour ça !!!! quelle erreur !!!

Merci de votre réponse.